



**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
Vallée de Kaysersberg

# **NOTE DE PRESENTATION**

## **BUDGETS PRIMITIFS 2019**

**Conseil Communautaire**  
**du 4 avril 2019**

1. Rappel réglementaire .....	3
2. LA PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS.....	3
2.1. LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS.....	3
2.2. LES ORIENTATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2019.....	6
2.3. LES CHIFFRES CLES DE CHAQUE BUDGET .....	7
2.4. La LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA CCVK .....	8
2.5. L'évolution des charges DE FONCTIONNEMENT du BUDGET PRINCIPAL.....	9
3. LES RESULTATS.....	10
4. LA SITUATION FINANCIERE .....	11

## 1. RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un certain formalisme quant à la présentation, à la publication et aux annexes à joindre pour le budget primitif et le compte administratif des collectivités. Ces documents doivent également faire l'objet d'une mise à disposition du public dans les 15 jours qui suivent leur adoption. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du Président. La CCVK a opté pour la mise à disposition des documents budgétaires en version papier consultable au siège administratif de la CCVK ainsi que pour la publication sur son site internet :

[www.cc-kaysersberg.fr](http://www.cc-kaysersberg.fr).

La Loi N°2015-991 (NOTRe) du 7 août 2015 prévoit dans son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Les documents budgétaires doivent être assortis d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note explicative de synthèse doit être annexée au budget primitif et conformément à l'article L. 2121-12, mise en ligne sur le site internet de la collectivité après l'adoption par le Conseil Communautaire des délibérations auxquelles elle se rapporte.

## 2. LA PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS

### 2.1. LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Les budgets primitifs sont votés pour l'année civile la date limite de vote est le 15 avril. Le vote doit être précédé dans les 2 mois du débat d'orientation budgétaire. Ce débat a eu lieu le 27 février 2019.

Tous les budgets sont votés avec une reprise anticipée des résultats 2018 (*cf. page 9*).

Le vote du budget **procède à une autorisation de dépenses** à hauteur des montants présentés en dépenses. Ces autorisations sont limitées au chapitre ou à l'article budgétaire en fonction du vote. Pour la CCVK, **le vote se fait par chapitre**.

Les **chapitres** représentent un ensemble cohérent d'articles (nomenclature) budgétaires de dépenses regroupées.

En section de fonctionnement, en dépenses on trouve les chapitres suivants :

#### **Chapitres globalisés (réels)**

**011** - Charges à caractère général (Regroupement des comptes achats, services extérieurs ..)

**012** - Charges de personnel et frais assimilés

**014** - Atténuations de produits (Attribution de compensation, FPIC, Reversement taxe de séjour)

#### **Chapitres globalisés (d'ordre)**

**042** - Opérations d'ordre de transfert entre sections

**043** - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement

### **Autres chapitres**

**65** - Autres charges de gestion courante (subventions, indemnités des élus ....)

**656** - Frais de fonctionnement des groupes d'élus

**66** - Charges financières

**67** - Charges exceptionnelles

**68** - Dotations aux provisions semi-budgétaires

En recettes :

### **Chapitres globalisés (réels)**

**013** - Atténuations de charges

### **Chapitres globalisés (d'ordre)**

**042** - Opérations d'ordre de transfert entre sections

**043** - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement

### **Autres chapitres**

**70** - Produits des services, du domaine et ventes diverses

**73** - Impôts et taxes

**74** - Dotations et participations

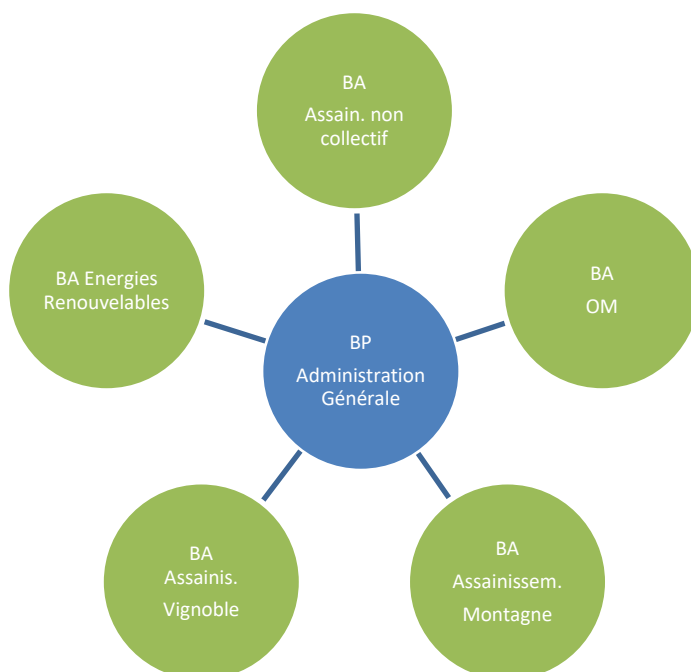
**75** - Autres produits de gestion courante

**76** - Produits financiers

**77** - Produits exceptionnels

**78** - Reprises sur provisions semi-budgétaires

**La CCVK compte 6 budgets** : un Budget Principal (BP) et Budgets Annexes (BA)



- **Le Budget Principal « Administration générale »** retrace les activités intercommunales telles qu'elles figurent dans les statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, à savoir : la médiathèque, la piscine, la petite enfance/jeunesse, le tourisme, l'élaboration de documents d'urbanisme, les COSEC, le Golf public d'Ammerschwahr/Trois-Epis, le transport .....

Ce budget est financé par les impôts des ménages et des entreprises, par des contributions de l'Etat, par des subventions de divers organismes et par les redevances des services (entrées piscine, médiathèque..).

- **Le Budget Annexe « Ordures Ménagères (OM) »** : retrace les dépenses et recettes liées à la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Ce budget est financé par une redevance. D'autres recettes complètent les ressources : les subventions des éco organismes (versées en fonction de la performance de tri) et la vente des matières (cartons, verres, plastiques). Aucun impôt ne contribue à l'équilibre de ce budget, il est entièrement pris en charge par les usagers du service.

- **Le Budget Annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif »** : retrace les activités liées aux missions de contrôles de ce service, à savoir, le contrôle périodique de bon fonctionnement pour les installations existantes ainsi que le contrôle de conception et de réalisation pour les nouvelles installations. Depuis 2014, la CCVK a lancé un programme d'aide à la réhabilitation des installations non-conformes jugées à risque qui est retracé dans ce budget. Le financement du budget, en complément des aides de l'agence de l'eau, se fait exclusivement par une redevance.

- **Le Budget « Assainissement montagne (FLLBO)»** : retrace la collecte et le traitement des eaux usées communes à Fréland, Lapoutroie, Le Bonhomme et Orbey. Ce service comprend une station d'épuration située à Lapoutroie-Hachimette. Ce budget est financé grâce aux participations des communes qui facturent le coût global de l'assainissement aux usagers du service.

- **Le Budget « Assainissement vignoble (AK-V)»** : retrace la collecte et le traitement des eaux usées communes à Ammerschwahr et Kaysersberg Vignoble. Les eaux usées sont collectées et stockées dans un bassin de rétention situé en aval des communes, puis transportées vers la station d'épuration de Colmar. Ce budget est financé grâce aux participations des communes, qui facturent le traitement des eaux usées aux usagers du service soit, les ménages et les viticulteurs.

Pour les deux derniers services, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg n'est pas compétente, elle gère des services pour le compte des communes.

- **Le Budget Annexe « Energies renouvelables»** : crée le 14 décembre 2017 en parallèle de la régie autonome financièrement sans personnalité morale, il s'agit d'un service public industriel et commercial. Le budget retracera les opérations liées à la production d'énergies à partir de sources renouvelables, compte tenu de son objet il est assujéti à la TVA cependant la franchise en base a été sollicitée auprès des services de l'Etat afin de bénéficier du FCTVA.

## 2.2. LES ORIENTATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2019

### Budget Principal

- **Pas d'augmentation des taux des impôts locaux.** La CCVK a augmenté la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière Bâtie de 0.5 points en 2015. Malgré la baisse de la capacité d'autofinancement nette en 2018 (52 euros par habitant en 2017, 15 euros à l'habitant en 2018) le conseil ne prévoit pas une augmentation de la fiscalité.

- **Maintien d'une enveloppe de 140 000 euros pour le Projet de Territoire :** Les commissions travaillent régulièrement et peuvent en cours d'année proposer des actions répondant aux orientations stratégiques validées. Les actions qui seront proposées dans ce cadre trouveront à se financer grâce à cette enveloppe pendant la durée du mandat.

- **Mise en réserve de 480 000 euros pour pallier aux impondérables :** La CCVK gère de nombreux services et les aléas sont fréquents et importants (défaillance matérielle non prévue notamment à la piscine). Pour faire face à ces risques éventuels une somme est mise en réserve dans un chapitre de dépenses imprévues.

### - **800 000 euros en avance de compte courant ou participation au capital d'une société pour la production d'Énergies renouvelables (SAS)**

La Communauté de Communes est labellisée TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) et souhaite devenir un TEPOS (Territoire à Energie Positive). C'est dans ce contexte qu'elle souhaite investir directement dans la production d'énergies renouvelables afin de bénéficier des retombées économiques. Elle a contractualisé un partenariat avec SIPENR, un syndicat de production d'énergies renouvelable afin de développer la production d'énergie à partir de panneaux photovoltaïques sur notre territoire dans le cadre d'une SAS (société par actions simplifiée) à créer.

### - **Recours à l'emprunt pour le financement du déploiement de l'aménagement du Parc du centre nautique de la CCVK :**

Le budget 2019 de la Communauté de Commune prévoit 600 000 euros d'emprunt.

- **270 000 euros pour le financement des SDA** schémas directeurs d'assainissement des communes

### Budget OM

Le budget ordures ménagères prévoit la rénovation des déchèteries de Kaysersberg Vignoble et d'Orbey pour un montant de 3 millions TTC. Le remplacement des barrières et des systèmes de badges est également prévu.

Un emprunt de 1 521 000 euros est prévu.

Le budget OM n'a pas de dette actuellement.

### Budget Energies renouvelables

Aucun projet n'étant prévu en 2019 ce budget ne prévoit pas de crédits en 2019

## 2.3. LES CHIFFRES CLES DE CHAQUE BUDGET

LIBELLES	M14	M49	M4	M4	TOTAL
	Administration Générale ( y.c. centre nautique)	SPANC	OM	Energies renouvelables	
<b>DEPENSES</b>					
Dépenses fonctionnement	13 308 000 €	107 240 €	2 665 100 €		16 080 340 €
Dépenses investissement	6 147 620 €	14 000 €	3 113 200 €		9 274 820 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>19 455 620 €</b>	<b>121 240 €</b>	<b>5 778 300 €</b>	<b>- €</b>	<b>25 355 160 €</b>
<b>RECETTES</b>					
Recettes fonctionnement	13 308 000 €	107 240 €	2 665 100 €	- €	16 080 340 €
Recettes investissement	6 147 620 €	14 000 €	3 113 200 €	- €	9 274 820 €
					- €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>19 455 620 €</b>	<b>121 240 €</b>	<b>5 778 300 €</b>	<b>- €</b>	<b>25 355 160 €</b>

## 2.4. LA LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA CCVK

	2019
SYNDICAT MIXTE SITE LAC BLANC	155 000 €
COLLEGE ALBERT SCHWEITZER	7 050 €
COLLEGE GEORGES MARTELOT	12 090 €
ASS ECOLE DE MUSIQUE	90 500 €
ASS LES ENFANTS DE LA VALLEE ENFANCE	0 €
ASS MISSION LOCALES JEUNES	11 186 €
ASS PAR MONTS ET PAR MOTS	- €
LYCEE DE RIBEAUVILLE	- €
CPIE	22 475 €
CEGIP - GOLF Ammerschwihr	3 000 €
ASS. OFFICE DE POLE COLMAR	15 850 €
OTI VALLE DE KAYSERSBERG	501 408 €
COMAR CENTRE ALSACE INITIATIVE	2 612 €
AZUR FM	- €
ASS LES COCCINELLES	- €
ŒUVRE SOCIALE DU PERSONNEL	13 515 €
	834 686 €



## 2.5. L'EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Nature de dépenses	REALISE 2013	REALISE 2014	REALISE 2015	REALISE 2016	2017
Charges à caractère général	1 681 035	1 868 270	1 941 009	1 984 328	2 839 440
Charges de personnel	2 075 348	2 166 065	2 122 640	2 055 792	2 918 813
Attribution de compensation	3 352 540	3 352 540	2 787 182	2 813 403	2 800 000
FPIC	47 694	81 486	140 920	204 071	276 320
REMBOURSEMENT FISCALITE/taxe de séjour	12 051	4 878	62 196	21 138	39 200
Amortissements	183 680	185 615	207 918	207 551	204 790
Autres charges externes	1 802 286	1 688 830	1 858 100	1 544 538	1 177 930
Charges financières	96 184	73 088	47 765	43 225	39 000
Charges exceptionnelles	47 556	1 069	10 350	1 235	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>9 298 374</b>	<b>9 421 841</b>	<b>9 178 080</b>	<b>8 875 281</b>	<b>10 300 493</b>

Nature de dépenses	REALISE 2014	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	réalisé 2018	Budget 2019
Charges à caractère général	1 868 270	1 941 009	1 984 328	2 068 460	1 948 838	2 546 550
Charges de personnel	2 166 065	2 122 640	2 055 792	2 672 548	3 319 825	3 465 760
Attribution de compensation	3 352 540	2 787 182	2 813 403	2 758 300	2 924 653	2 700 000
FPIC	81 486	140 920	204 071	316 968	276 620	280 000
reversement fiscalité					17 223	8 600
Reversement Taxe de séjour	4 878	62 196	21 138	30 236	25 644	40 000
Amortissements	185 615	207 918	207 551	363 701	211 374	255 630
Autres charges externes	1 688 830	1 858 100	1 544 538	1 234 267	1 029 243	1 222 460
Charges financières	73 088.00	47 765.00	43 225.00	38 982.00	42 777.00	53 000.00
Charges exceptionnelles	1 069	10 350	1 235	158	407	3000
<b>TOTAL</b>	<b>9 421 841</b>	<b>9 178 080</b>	<b>8 875 281</b>	<b>9 483 620</b>	<b>9 796 604</b>	<b>10 575 000</b>

L'évolution considérable des charges de personnel, et des charges à caractère général provient de la reprise en régie du service Petite enfance et Jeunesse et des conséquences administratives en découlant. La présence de chargés de missions contribue également à cette augmentation. A noter qu'une partie de ces charges de personnel est refacturée aux budgets annexes.

### 3. LES RESULTATS

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018	BUDGET PRINCIPAL	BUDGETS ANNEXES					
EXERCICE 2018	BUDGET GÉNÉRAL M14	ORDURES MÉNAGÈRES M4	SPANC M49	ENERGIES RENOUVELABLES	ASSAINISSEMENT MONTAGNE FLLBO M49	ASSAINISSEMENT VIGNOBLE M49	CUMUL
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
RECETTES	10 276 265.19 €	2 050 245.33 €	452 752.16 €	- €	398 483.45 €	580 544.55 €	13 758 290.68 €
DÉPENSES	9 922 684.78 €	2 152 962.83 €	545 402.48 €	- €	354 193.49 €	420 856.59 €	13 396 100.17 €
<b>SOLDE D'EXÉCUTION 2018</b>	<b>353 580.41 €</b>	<b>- 102 717.50 €</b>	<b>- 92 650.32 €</b>		<b>44 289.96 €</b>	<b>159 687.96 €</b>	362 190.51 €
REPORT RÉSULTAT EXERCICE 2017	<b>2 872 386.27 €</b>	<b>770 020.76 €</b>	- €		68 630.91 €	61 957.74 €	3 772 995.68 €
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12/2018</b>	<b>3 225 966.68 €</b>	<b>667 303.26 €</b>	<b>- 92 650.32 €</b>		<b>112 920.87 €</b>	<b>221 645.70 €</b>	<b>4 135 186.19 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>							
RECETTES	3 558 859.76 €	313 604.06 €		- €	168 923.92 €	279 562.99 €	4 320 950.73 €
DÉPENSES	1 788 730.66 €	162 859.02 €	14 595.00 €	- €	190 097.95 €	290 455.54 €	2 446 738.17 €
<b>SOLDE D'EXÉCUTION 2018</b>	<b>1 770 129.10 €</b>	<b>150 745.04 €</b>	<b>- 14 595.00 €</b>		<b>- 21 174.03 €</b>	<b>- 10 892.55 €</b>	1 874 212.56 €
REPORT RÉSULTAT EXERCICE 2017	- 994 746.21 €	327 948.77 €	- €		- 11 624.17 €	- 129 067.79 €	- 807 489.40 €
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12/2018</b>	<b>775 382.89 €</b>	<b>478 693.81 €</b>	<b>- 14 595.00 €</b>		<b>- 32 798.20 €</b>	<b>- 139 960.34 €</b>	<b>1 066 723.16 €</b>
<b>RESTES A RÉALISER</b>							
RECETTES	1 100 500.00 €	30 000.00 €	- €	- €	28 500.00 €	29 000.00 €	1 188 000.00 €
DÉPENSES	2 230 900.00 €	12 300.00 €	- €	- €	14 150.00 €	23 500.00 €	2 280 850.00 €
<b>SOLDE RESTES A RÉALISER</b>	<b>- 1 130 400.00 €</b>	<b>17 700.00 €</b>	<b>- €</b>		<b>14 350.00 €</b>	<b>5 500.00 €</b>	- 1 092 850.00 €
<b>RÉSULTAT CUMULE SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>- 355 017.11 €</b>	<b>496 393.81 €</b>	<b>- 14 595.00 €</b>		<b>- 18 448.20 €</b>	<b>- 134 460.34 €</b>	<b>- 26 126.84 €</b>
<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>							
-1068	355 017.11 €				18 448.20 €	134 460.34 €	507 925.65 €
SOLDE A REPORTER EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	2 870 949.57 €	667 303.26 €	- 92 650.32 €		94 472.67 €	87 185.36 €	3 627 260.54 €
SOLDE A REPORTER EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	775 382.89 €	478 693.81 €	- 14 595.00 €		- 32 798.20 €	- 139 960.34 €	1 066 723.16 €
<b>RESULTAT GLOBAL 2018</b>	<b>4 001 349.57 €</b>	<b>1 145 997.07 €</b>	<b>-107 245.32€</b>		<b>80 122.67 €</b>	<b>81 685.36 €</b>	<b>5 201 909.35 €</b>

#### 4. LA SITUATION FINANCIERE

La Communauté de Communes a une dette de 3 212 663 euros au 1/1/2019.

La durée de remboursement de cette dette par l'épargne de gestion (recettes réelles – dépenses réelles) est de 6 années. Ce ratio est correct mais laisse présager des difficultés à emprunter dans les années à venir sans amélioration de la CAF (capacité d'autofinancement).

Il faut noter que malgré des excédents reportés importants, la capacité d'autofinancement annuelle est en déclin. La CAF brute de la communauté de communes est passée de 1 105 425 euros en 2017 à 534 788 euros en 2018 elle est 40% plus faible que la moyenne nationale.

**Dans le budget 2019, les recettes réelles de fonctionnement ne couvrent pas les dépenses réelles de fonctionnement (moins 358 220 euros).**

Cependant l'enveloppe « Projet de Territoire » est de 140 000 euros et celle des dépenses imprévues de 480 00 euros ; ces enveloppes ne seront pas consommées en totalité en 2019. D'autre part, le résultat reporté est de 2 870 949 euros et permet d'équilibrer les dépenses.

**Il faudra néanmoins adopter une stratégie à long terme lorsque les excédents seront résorbés.**